

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL D'ECOLE DU 23 NOVEMBRE 2017 (18h30 – 20h30)**

1) Participants :

- Mme Lanlo, Maire adjointe déléguée à l'éducation (de 18h30 à 19h30) ;
- M. Beaume, Directeur de l'école publique primaire Paul Bert ;
- Les enseignantes : Mmes Touzay-Ruelle, Diény, Marie, Hoellerer-Lassoued, Garot, Jallas, Agassian, Moore, Juhel, Richard et Casanova.
- Les parents d'élèves :
 - FCPE : Véronique Calvet, Isabelle Farcy, Céline Giner, Alexandre Gressin, Aurélie Gourmelon, Sylvia Le Divellec, Denis Vidalenc.
 - Indépendants : Mmes Marie, De Bonnafos et Mr Pawlikowski Indépendants.
- Les référents périscolaires : M. Letté et Mme Paiva Dos Santos.

1) Rappel sur les rôles du Conseil d'école :

- Lecture du texte d'après l'article L411-1, modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 – art. 59.

2) Ecole :

a) A propos de la rentrée :

i) Effectifs : 253 élèves, une baisse de 9 élèves par rapport à l'année 2016-2017. On peut s'interroger sur les raisons de cette baisse. Il y a moins d'enfants qui arrivent en petite section.

ii) Classes :

- La constitution des classes est effectuée par l'ensemble des enseignants afin d'obtenir des groupes équilibrés.
- Concernant la réduction de la scolarité (article D321-6 du Code de l'éducation), c'est le conseil des maîtres qui décide, et non l'enseignant de l'élève concerné ;

iii) Absence d'enseignant titulaire en CM1 jusqu'au 9 novembre :

(1) LA FCPE rappelle toutes les démarches qui ont été effectuées pour réussir à obtenir la nomination d'un enseignant titulaire dans la classe.

(2) Les parents d'élèves et l'école remercient Mme Lanlo pour son intervention auprès de M. Lavie, directeur de cabinet de Mme Fis, IA-Dasen ;

(3) La FCPE s'interroge sur les conséquences de l'absence d'un enseignante titulaire jusqu'aux vacances de la Toussaint sur:

- Les apprentissages des enfants : L'enseignante de CM1, Mme Casanova, a précisé qu'elle ne constatait pas de retards particuliers.
- Les problèmes de violence verbale et physique qui ont été signalés dans la classe : Mme Casanova indique avoir mis en place des actions pour permettre aux enfants de parler.

iv) Mise en place de mesures de prévention contre le harcèlement :

(1) Ce que précise le document sur le harcèlement, publié par le Ministère de l'éducation nationale sur son site « edu.gouv.fr »: Sensibiliser, prévenir, former et prendre en charge

- **Des élèves acteurs de la prévention :**

- Sensibilisation à long terme ;
- Liens avec les programmes.

- i. Qualité de vie à l'école :*

- Surveillance des espaces ;
- Aménagements des espaces.

- ii. Justice scolaire :*

- Les délégués : Lors des différentes réunions.

- **Partenariat :**

- La Mairie délègue Mme Montadre, coordinatrice prévention – CLSPD, à la Direction de l'animation locale pour intervenir dans l'école ;
- Police nationale : Le Major Palandre, agent de prévention reste à l'écoute des différents problèmes mais il ne peut intervenir dans l'école.

v) Elections des parents d'élèves :

(1) Résultats : Environ 49% de votants avec 202 votants pour 413 inscrits; 7 sièges pour FCPE ; 3 sièges pour les Indépendants.

(2) Améliorations :

- La FCPE propose d'effectuer la fête de la rentrée le jour des élections pour augmenter le taux de participation. M. Beaume fait remarquer que la date des élections de parents d'élèves est toujours fixée en octobre, ce qui est tardif pour espérer pouvoir utiliser la cour pour des activités.
- La FCPE demande l'utilisation d'étiquettes autocollantes pré-imprimées au nom de chaque parent (et de ses enfants) Cette impression permettra que chaque parent reçoive une enveloppe de vote pour éviter les doublons ou/et les oublis.

b) Vote du règlement intérieur après modifications :

i) Rappel des horaires : sujet non abordé.

ii) Énonciation des modifications :

(1) La liste indépendante demande d'inclure l'interdiction de l'utilisation des portables.

Le directeur indique que l'on trouve déjà dans le règlement que l'on doit trouver dans le cartable seulement des objets utiles à l'enseignement.

(2) Le directeur propose d'inclure : « Les cas de harcèlement portés à la connaissance des enseignants seront traités selon le protocole établi par le ministère de l'éducation nationale. ».

(3) Vote pour les parents titulaires et enseignants : Les règlements intérieurs ont été votés à l'unanimité.

c) Communication avec les familles :

- i) Le directeur rappelle que Le cahier de correspondance est l'outil principal de communication avec les familles ;
- ii) La FCPE demande que le mail soit privilégié surtout lors d'absence d'enseignants ou de changements de dernière minute concernant des sorties par exemple. Le directeur indique que tous les mails sont actuellement rentrés et fait remarquer que tous les parents n'ont pas communiqué leur adresse.
- iii) Le blog : les chartes sont presque récupérées. Le blog sera bientôt mis à jour.

d) La coopérative :

- i) Bilan : Au 1^{er} novembre : 4181,37 euros disponibles dont 2324 euros de dons des parents depuis la rentrée et 753 euros de recette pour la fête de rentrée
- ii) Dépenses : livres/ matériels péda/ affiliation OCCE (environ 500 euros) et autres projets ECO-Ecole/ petit matériel de sport/ cinéma/ activités artistiques (danse, chant).
- iii) Financement de la coopérative:
 - la FCPE s'interroge sur le financement de la coopérative par la vente de chocolats Jeff de Bruges initié par la liste indépendante et propose de solliciter les parents via des ventes de gâteaux faits à la maison s'il y a des besoins de trésorerie spécifiques ;
 - Les indépendants précisent que les parents n'étaient pas forcés à acheter des chocolats par ce biais et que cela rapporte 350 euros à la coopérative, cette société proposant des bénéfices conséquents pour la coopérative et que cela se fait dans beaucoup d'écoles de Meudon, Meudon-la-forêt) ;
 - Le directeur précise qu'il est important pour lui de laisser une certaine liberté d'initiative à chacune des fédérations de parents d'élèves ;
 - Implication des élèves, et plus précisément, du Conseil des délégués : Un très prochain conseil de délégués permettra de préciser les futurs petits achats à prévoir à la demande des délégués.

e) Des projets de classes pour un projet d'école :

- i) Projet d'école basé sur les résultats des évaluations nationales de CP passées par les enfants en septembre :
 - Résultats aux évaluations : Les élèves de CP proviennent de l'école maternelle Marbeau et de l'école maternelle Paul Bert ; Les évaluations sont notées sur 100. Les résultats des enfants sont très bons. Les résultats moyens des enfants de l'école sont en français de 84,5% et en math de 83,5%. Il n'y a pas encore de comparaisons disponibles au niveau de Meudon, du 92 et au niveau national.

- Suites : Une réunion de cycle sera organisée entre les enseignants de Marbeau et de Paul Bert, Cycle I et cycle II, en vue d'améliorer les résultats ; Les élèves en difficulté sur certaines compétences sont repérés pour les aider.

ii) Projets des différentes classes :

(1) Eco-école :

- La liste indépendante demande la mise en place de façon pérenne du potager en collaboration avec le périscolaire. Le directeur répond que les enseignants sont déjà engagés dans des projets de jardinage ;
- La liste indépendante présente la collecte de bouchons en faveur de l'association des Bouchons d'Amours. Les enfants ont été très réceptifs lors de leur passage au sein de l'école le 14 Novembre 2017.

(2) Lire-Faire lire : L'association, sous la présidence de Mme Foulquier, a déjà débuté son intervention dans l'école cette année, et poursuit la découverte de la littérature de jeunesse auprès des élèves de cycle I et de CP et CE1.

iii) La BCD : sujet non abordé.

f) L'allemand :

- Tous les élèves de CE2, de CM1 et de CM2 ont reçu une initiation à l'allemand au travers du dispositif « MobilKlasse » le 9 novembre sur l'initiative de Mme Le Divellec, membre de la FCPE.

iii.

I.

- iv.** Aucune initiation à l'allemand n'est actuellement dispensée aux élèves de CM2 (contrairement aux années précédentes) alors que c'est une condition pour apprendre l'allemand à Rabelais (Mme Doré l'a dit à M. Beaume lors d'une rencontre le 06/11/17) et pour rentrer en classe bilangue anglais-allemand. Le courrier du collège envoyé aux familles d'élèves en CM2 n'était pas clair à ce sujet.
- 10 élèves de CM2 demandent à rentrer en bilangue (La classe bilangue a 30 places).
- Les principales écoles de rattachement à Rabelais sont Jules Ferry, Le Val, les Rochers à Clamart et Paul Bert. Toutes les autres écoles ont semble-t-il une initiation ou un enseignement à l'allemand.
- L'année dernière, à P. Bert, 16 élèves ont demandé à suivre l'initiation et 5 ou 6 élèves ont demandé la classe bi-langue. Ils ont tous été acceptés. L'année dernière, les élèves du Val qui ont demandé la classe bi-langue, sans avoir eu d'initiation, n'ont pas été admis.
- Le directeur et la FCPE cherche à savoir combien d'heures sont-elles nécessaires pour pouvoir prétendre à entrer en classe bilangue sans être pénalisé ?
- Un rendez-vous auprès de la proviseure du collège-lycée pour répondre à cette question importante, a été demandé par la FCPE.
- Des parents seront reçus le 30 novembre par M. Gaucher, Inspecteur de la 15^o circonscription.

- Le directeur va contacter le collège Bel Air de Meudon pour connaître la disponibilité éventuelle des enseignants en allemand.
- Différentes enquêtes auprès des parents ont été effectuées :
 - Par l'école, auprès de tous les élèves de l'élémentaire : Sur 60 réponses obtenues, 38 souhaitent que leurs enfants bénéficient d'une initiation à l'allemand.
 - Par les listes de parents d'élèves, pétition initiée par la FCPE : La pétition pour le maintien de l'initiation à l'allemand et pour l'égalité dans l'accès à l'allemand entre les écoles a reçu 198 signatures.

3) L'école-Mairie (sujet traité de 18.30 à 19.30 en présence de Mme Lanlo) :

a) Les rythmes scolaires :

i) Rappel : Depuis deux années, sont mis en place ces nouveaux rythmes scolaires (4 jours $\frac{1}{2}$) sur les conseils de chronobiologistes et chronopsychologues avec quelques principes : des journées plus courtes/ moins de ruptures dans la semaine/ des activités intellectuelles le matin, et des activités sportives et artistiques l'après-midi.

ii) Quelle est la situation actuelle ?

- Les seuls rapports disponibles sont les rapports Fotinos (ancien IA) et Testu (Chronopsychologue) ;
- Une analyse quant aux résultats scolaires obtenus depuis les changements devrait être publiée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Deep) en 2017.
- Le point de vue du ministère : A propos de **l'école de la confiance (programme du ministère)**, 4 mesures permettent de la bâtir :
 - Le dédoublement des CP en 2017, en Rep+ ;
 - Adapter les rythmes scolaires :
 - Donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation de la semaine scolaire ;
 - Toute évolution de la semaine a fait l'objet d'un consensus local entre les communes, les équipes éducatives, les représentants des parents et les services académiques ;
 - Toute évolution de la semaine scolaire doit faire l'objet d'un consensus local :
 - Saisine conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'une majorité de conseils d'école.
 - Les services académiques décident alors d'autoriser - ou non - des adaptations. Ces autorisations sont accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc de l'intérêt de l'enfant.
 - Instaurer le programme des devoirs faits ;
 - Aménager la réforme du collège.

iii) Le point de vue à l'école Paul Bert :

(1) Enquête du directeur auprès des parents et à titre indicatif:

A la question « Etes-vous favorables au retour de la semaine de 4 jours ? » :
190 sur 237 familles ont donné leur avis, soit 77,21% :

1. Oui : 87 soit 45,78%
2. Non : 96 soit 50,52%
3. Ne se prononce pas : 7 soit 3,68% - NB : absence de case ne se prononce pas

(2) Au sein des enseignants :

- Sur 10 enseignants, 6 souhaiteraient un retour à 4 jours et 4 sont pour rester à 4 jours ½ dont 3 pour passer la matinée travaillée du mercredi au samedi matin ;
- Demande des enseignantes de maternelle pour réduire la matinée de trente minutes, et commencer plus tôt l'après-midi.

(3) Le retour des questionnaires donnés aux parents par l'équipe des Indépendants : Sur 99 familles qui se sont exprimées :

- 57,58% pour 4 jours ;
- 42,42% pour 4,5 jours.

(4) La FCPE indique que les enquêtes réalisées n'avaient aucun élément de contexte et que les résultats sont difficilement interprétables. Le FCPE demande un bilan de l'organisation des rythmes scolaires actuels sur Meudon avec prise en compte des avis de tous les acteurs (parents, enseignants, animateurs) et avec pour but d'améliorer cette organisation et le bien-être des élèves ;

iv) Point de vue de la Mairie : Mme Lanlo indique qu'une grande consultation approfondie accessible à tous sera organisée en 2018.

b) Fêtes d'école :

i) La fête de rentrée a eu lieu le 30 septembre ; La FCPE remercie les enseignants et indique que les familles ont été ravies de la fête. La FCPE constate que de la lumière serait nécessaire dans la cour.

ii) Fête à prévoir : La FCPE se propose de gérer la fête de fin d'année. Les indépendants ne sont pas favorables à une fête de l'école sans les enseignants ;

iii) Le directeur énonce qu'il est difficile d'envisager une fête d'école sans les enseignants. Les parents d'élèves répondent qu'ils souhaitent bien entendu que les enseignants soient présents mais qu'ils se déchargent sur les parents pour l'organisation de la fête. Les enseignants sont gênés par cette proposition. Le sujet sera de nouveau abordé au prochain conseil d'école.

iv) Divers : la FCPE propose d'organiser une activité « magie » pour chaque classe le matin du vendredi 22 décembre

c) Les activités :

i) Les études :

- Des groupes de 12 à 15 élèves sont concernés par les études. Elles sont dirigées par des enseignants et des auxiliaires de vie scolaire ;
- Le directeur précise que les devoirs écrits ne sont pas obligatoires et qu'il n'y a aucune exigence à ce qu'ils soient tous effectués.
- Les études proposent un environnement favorable au travail.
- Les enseignants pointent le fait que les CP, surtout en début d'année scolaire, emploient beaucoup de temps à l'enseignant qui fait l'étude ; de ce fait, beaucoup d'autonomie est laissée aux plus grands.

ii) Les ateliers et ALSH en élémentaire:

(1) L'organisation :

- 15h45 à 17h15 des activités proposées ;
- de 17h15 à 18h30 : surveillance.

(2) Les ateliers à l'école élémentaire :

- Tête en l'art ;
- Multimédia ;
- Art buissonnier ;
- Jeux de stratégies ;
- Mosaïques.

(3) Retour de Mr Letté :

- Un planning des activités hors ateliers sera exposé dans le hall ;
- M. Letté a constitué les listes en priorité à partir des listes d'attente de l'an dernier ;
- M. Letté est passé avec son équipe auprès des élèves et a présenté les ateliers, sur les temps du midi et du soir ;
- D'après M. Letté, chaque enfant pourra participer à un atelier au cours de l'année.
- Actuellement, les ateliers tête en l'art le lundi et multimédia ont une liste d'attente.

(4) Retour des parents :

- La FCPE indique que les retours sur les ateliers sont très bons ;
- La liste indépendante demande ce que les enfants non-inscrits à un atelier font : Mr Letté répond qu'ils ont le choix entre des activités organisées ou des jeux libres. Il n'y a pas de télé.

iii) Les temps du soir en maternelle :

- La FCPE a indiqué certains retours sur des enfants plutôt énervés lors des temps du soir en maternelle et a demandé le type d'activités proposées.
- Le problème n'est pas ressenti du côté des animateurs.
- Mme Lanlo a évoqué le fait que la volonté des équipes d'animation est de ne pas sur-solliciter les enfants de maternelle, surtout les PS, qui ont déjà une journée d'école derrière eux.
- La FCPE demande si de nouveaux jeux sont nécessaires, Mme Paiva Dos Santos a dit qu'il n'y en avait pas besoin.

- Au fait que des parents de petite section préfèrent retirer leurs enfants des temps du soir, Mme Lanlo répond que les enfants ont déjà beaucoup de temps en collectivité.

iv) La sécurité : Sujet non abordée.

d) Hygiène :

i) En maternelle :

(1) La liste indépendante demande le lavage des couvertures par les services de la Mairie pendant lors des vacances.

- Mme Lanlo précise que les couvertures nominatives sont lavées une fois par an, sauf accident ;
- La liste indépendante demande d'acheter des serviettes et des gants jetables pour les « accidents » encore fréquents en maternelle et pour lesquels les Atsem et enseignantes n'ont rien pour y remédier. Mme Lanlo répond que des gants sont fournis aux Atsem et que les serviettes proviennent de la lingerie. Elles peuvent être données par les parents et être lavées par la lingerie. Le service de lingerie sera bientôt externalisé.

ii) Piscine et stade :

- LA FCPE demande la qualification des intervenants EPS. Mme Lanlo répond qu'ils sont des éducateurs sportifs habilités.

e) La tarification :

i) La restauration :

(1) Quelques données :

- Le déficit de la restauration est de 2,8 millions d'euros (en 2017 ?) ;
- Le coût du temps du midi pour la mairie est de 10 euros ;
- Le coût d'un plateau représente environ 30% du coût du temps du midi ;
- Les nouveaux tarifs de la cantine et des temps périscolaires seront votés le 7 décembre pour une mise en place au 1^{er} janvier 2018.

(2) La FCPE demande que les arguments derrière la mise en place des nouveaux tarifs soient rendus publics ainsi que des simulations des effets de ces nouveaux tarifs sur les recettes municipales. La FCPE indique penser que les nouveaux tarifs sont inégalitaires ;

(3) Mme Lanlo explique que les tarifs ont été revus dans leur globalité et que les modifications sont liées à la baisse des dotations. Les classes sociales moyennes paieront moins et les tarifs plancher et plafond sont augmentés ;

(4) A la question de l'inégalité exprimée par la FCPE, Mme Lanlo précise que le CCAS interviendra pour soutenir les familles les plus fragiles économiquement ; La FCPE demande comment cette intervention se fera. Faute de temps, Mme Lanlo demande aux parents FCPE de lui envoyer un questionnaire auquel elle répondra ;

(5) Le 18 décembre 2017, la commission de restauration se réunira. La FCPE s'interroge sur la toxicité des barquettes en plastique (présence de perturbateurs endocriniens ?) contenant les aliments et demande que le rapport qualité/prix du plateau soit revu lors de la renégociation du prestataire ; le nouveau tarif plancher étant augmenté de 25%.

f) Les bâtiments :

i) Les toilettes élémentaires et maternelles :

- Remerciements pour les travaux effectués cet été ;
- La liste indépendante demande si une réfection est prévue pour les toilettes du 1^{er} étage élémentaire utilisé par trois classes durant les heures de classes ? Mme Lanlo répond qu'une peinture peut être envisagée.
- Mme Lanlo indique que la réfection des toilettes en maternelle sera effectuée pendant l'été 2018.

ii) En élémentaire :

- Des regrets sont exprimés par le directeur pour les déménagements/ aménagements non intégralement effectués à la veille de la rentrée scolaire (Un parent d'élève a dû aider Mme Juhel.).

iii) La peinture des classes et des couloirs :

- La réfection des peintures pendant l'été 2018 : sujet non abordé.

g) L'informatique : sujet non abordé

- i)* Difficulté avec Vidéo synergie. Mauvaise communication au sein de l'entreprise : un employé est intervenu sans savoir ce qu'il devait faire alors que les renseignements avaient été transmis à l'entreprise par écrit. Les interventions sont difficiles à obtenir.

4) Conclusion.